



CREPS PACA

Site d'Aix-en-Provence

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

**« REHABILITATION ET RENOVATION DES LOCAUX DU SITE
D'AIX-EN-PROVENCE »**

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES :

Le 03 juin 2015, à 12h00.

ARTICLE 1 - IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR

La présente consultation est organisée par le CREPS PACA, Centre de Ressources, d'Expertise et de Performances Sportives pour son site **d'Aix-en-Provence**.

Adresse et coordonnées du pouvoir adjudicateur :

Direction du CREPS PACA
Pont de l'Arc
CS 70445
13 098 AIX-EN-PROVENCE cedex 2
Téléphone : 04.42.93.80.02
Télécopie : 04.42.27.53.28
Email : direction@creps-paca.sports.gouv.fr

ARTICLE 2 - OBJET DE LA CONSULTATION

Le présent marché de travaux a pour objet : « **La réhabilitation et la rénovation des locaux du site d'Aix-en-Provence** ».

ARTICLE 3 - CONDITIONS DE LA CONSULTATION

3.1 - Définition de la procédure

La présente consultation concerne un marché passé en procédure adaptée en application des dispositions de l'article 28 du Code des Marchés Publics.

3.2 - Décomposition du marché

a) Allotissement

Il est prévu une décomposition en 7 lots :

- Lot n°1 : Démolition – Peinture – Carrelage – Menuiseries bois – Doublages – Plafonds ;
- Lot n°2 : Electricité courant fort/courant faible ;
- Lot n°3 : Plomberie - Sanitaires ;
- Lot n°4 : Chauffage – Climatisation ;
- Lot n° 5 : Menuiseries –Serrurerie, alu/PVC ;
- Lot n°6 : Toiture couverture bac acier ;
- Lot n°7 : Etanchéité toiture terrasse.

b) Tranches conditionnelles

Les lots n°1 ; 2 et 3 comportent, chacun d'eux, une tranche conditionnelle. Ces tranches conditionnelles concernent la réhabilitation et la rénovation du bâtiment « Pagnol ».

L'affermissement des tranches se fera en cours d'exécution du marché, au vu des résultats du diagnostic du bâtiment.

3.3 - Conditions de participation des concurrents

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire.

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

3.4 - Nomenclature communautaire

Lot n°1 :

45111100	Travaux de démolition.
45442100	Travaux de peinture.
45431000	Carrelages.
45432111	Travaux de pose de revêtements de sols souples.
45421000	Travaux de menuiserie.
45421141	Travaux de cloisonnement.
45421146	Mise en place de plafonds suspendus

Lot n°2 :

45310000	Travaux d'équipement électrique.
45311100	Travaux de câblage électrique.
45311200	Travaux d'installations électriques.

Lot n°3 :

45330000	Travaux de plomberie.
45232460	Travaux d'installations sanitaires.

45332400 Travaux d'installation d'appareils sanitaires.

Lot n°4 :

45331000 Travaux d'installation de matériel de chauffage, de ventilation et de climatisation.

Lot n°5 :

45421000 Travaux de menuiserie.

Lot n°6 :

45261210 Travaux de couverture.

45261213 Travaux de couverture métallique.

45261900 Réparation et entretien de toiture.

Lot n°7 :

45261210 Travaux de couverture.

45261420 Travaux d'étanchéification.

45320000 Travaux d'isolation.

45261900 Réparation et entretien de toiture.

3.5 - Modalités de financement

Les travaux sont financés sur le budget d'investissement de l'établissement.

3.6 – Variantes – Prestations Supplémentaires Eventuelles

Aucune variante n'est autorisée. Une prestation supplémentaire éventuelle est prévue dans le lot n°05 à laquelle le candidat devra répondre obligatoirement.

3.7 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de **90 jours** à compter de la date limite de remise des offres, telle que fixée dans le présent règlement.

3.8 – Durée du marché et délai d'exécution

Concernant la tranche ferme :

Pour les lots n°1 ; 2 ; 3 ; 4 et 5 : les travaux débuteront le 22 juin 2015 et devront être achevés avant le 30 août 2015.

Pour les lots n°6 et 7 : les entreprises choisiront leur période d'intervention entre le 22 juin 2015 et le 30 septembre 2015.

Concernant les tranches conditionnelles (lots n °1 ; 2 et 3) :

Sous réserve de l'affermissement des tranches conditionnelles par le CREPS PACA, les travaux devront être réalisés avant le 30 août 2015.

3.9 - Lieu d'exécution

CREPS PACA – Site d'Aix-en-Provence
Pont de l'Arc
CS 70445
13 098 AIX-EN-PROVENCE cedex 2
Téléphone : 04.42.93.80.02
Télécopie : 04.42.27.53.28
Email : direction@creps-paca.sports.gouv.fr

3.10 - Visite

Chaque candidat devra **obligatoirement** visiter les bâtiments et installations concernés avant de déposer son offre.

Les visites se feront sur rendez-vous pris auprès de Monsieur Jean-Paul BARRIERE - Chargé de mission travaux, joignable aux numéros suivants :

- Portable : 06.23.06.05.42
- Fixe : 04.42.93.80.06

Les visites auront lieu aux dates suivantes :

- Pour les lots n°1 ; 2 ; 3 ; 4 et 5 : les visites se feront par groupes, le 19 mai 2015 :
 - De 8h30 à 12h00 ;
 - Ou de 12h30 à 16h00.
- Pour les lots n°6 et 7 : les visites se feront par groupes, le 20 mai 2015 :
 - De 8h30 à 12h00.

Nota : les candidats pourront, à leur demande, effectuer toute visite complémentaire sur le site.

A l'occasion de la visite obligatoire (et des visites complémentaires, le cas échéant), et en complément des documents de consultation remis aux candidats, il appartient à chacun d'eux de vérifier l'ampleur des travaux à réaliser et les quantités indiquées **à titre indicatif**, dans la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (D.P.G.F). En cas de désaccord sur les quantités

indiquées, il incombe aux candidats de les modifier afin d'établir leur proposition de prix global et forfaitaire.

3.11 – Unité monétaire du marché

La monnaie de compte du marché est l'euro.

3.12 - Règlement du marché

Le paiement est effectué dans un délai global maximum de 30 jours par mandat administratif conformément aux règles de la Comptabilité Publique.

ARTICLE 4 - DOSSIER DE CONSULTATION REMIS AUX CANDIDATS

4.1 - Modalités de retrait du dossier

Le dossier de consultation est remis gratuitement aux candidats.

Retrait par voie électronique :

Les candidats peuvent télécharger le dossier de consultation sur la plateforme interministérielle des marchés publics : www.marches-publics.gouv.fr.

L'attention des candidats est attirée sur le fait qu'un téléchargement anonyme sans inscription, ne leur permettra pas d'être tenus informés des éventuels compléments, corrections ou modifications apportés au dossier de consultation.

De même, lors de l'inscription, une attention particulière devra être apportée au libellé de l'adresse courriel, cette dernière étant utilisée pour informer le candidat des éventuelles modifications.

Autres modalités de retrait :

Le dossier peut également être remis gratuitement sur demande écrite (courriel, courrier ou fax) adressée à :

DIRECTION DU CREPS PACA
Pont de l'Arc
CS 70445
13 098 AIX-EN-PROVENCE cedex 2
Téléphone : 04.42.93.80.02
Télécopie : 04.42.27.53.28
Email : direction@creps-paca.sports.gouv.fr

4.2 - Composition du dossier

Le dossier de consultation comprend les pièces suivantes :

- L'Acte d'Engagement (A.E.), 1 par lot ;
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières, (C.C.A.P), commun à tous les lots ;

- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières commun à tous les corps d'état (C.C.T.P - TCE) ;
- Les Cahiers des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P), 1 par lot ;
- Les Décompositions du Prix Global et Forfaitaire (D.P.G.F), 1 par lot ;
- La lettre de candidature - Modèle Cerfa DC1,
- La déclaration du candidat - Modèle Cerfa DC2,
- La déclaration de sous-traitance – Modèle Cerfa DC4,

4.3 - Modification du dossier

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter au plus tard **six jours** avant la limite fixée pour la remise des offres, des modifications au dossier de consultation. Les concurrents devront alors répondre sur la base du dossier modifié ou complété sans pouvoir élever de réclamation à ce sujet.

ARTICLE 5 - PRÉSENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les offres et les documents remis par les candidats seront rédigés en français.

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes datées et signées par lui :

5.1 - Pièces de la candidature

- 1- Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise tels que prévus à l'article 44 du Code des Marchés Publics,
 - La copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire
 - La déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'art 43 CMP
 - Les documents et renseignements demandés par le pouvoir adjudicateur dans les conditions fixées à l'art 45 CMP.
- 2- Les références professionnelles de l'entreprise et les moyens humains tels que prévus à l'art 45 CMP, c'est-à-dire
 - La liste des principales prestations de même nature réalisées au cours des trois dernières années, en indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé.
A savoir : l'absence de référence n'est pas un motif d'irrecevabilité.
 - Indication des titres d'étude et professionnels, qualifications de l'opérateur.
- 3- Les références concernant les capacités techniques tel que prévues à l'article 45 CMP : Déclaration indiquant le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation des marchés de même nature.
- 4- Les renseignements concernant la capacité économique et financière du candidat tels que prévus à l'article 45 du Code des marchés publics :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures et services objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;

Les candidats sont dispensés de fournir les documents justificatifs et renseignements ci-dessus énumérés, lorsque le pouvoir adjudicateur peut se les procurer directement via un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou un espace de stockage numérique, accessibles gratuitement. Le cas échéant, les candidats sont tenus de fournir l'ensemble des informations nécessaires à la consultation de ces outils numériques.

Les candidats ayant, à l'occasion d'une précédente consultation organisée par le CREPS PACA (dénommé CREPS SUD – EST jusqu'au 31 décembre 2013), fourni l'un de ces documents ou informations ne sont pas tenus de les produire à nouveau à l'appui de leur candidature, sous réserve de leur validité. A ce titre, il est de la responsabilité du candidat de vérifier que les informations et documents précédemment transmis demeurent valables.

Le candidat pourra utiliser à cette fin :

- la lettre de candidature établie au moyen de l'imprimé DC1 (modèle joint),
- la déclaration du candidat établie au moyen de l'imprimé DC2 (modèle joint).

5.2 – Pièces de l'offre :

- L'Acte d'Engagement (A.E) du lot concerné : à compléter, dater et signer ;
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P), à parapher, dater et signer ;
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières commun à tous les corps d'état (C.C.T.P – TCE), à parapher, dater et signer ;
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P) du lot concerné, à parapher, dater et signer ;
- La Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (D.P.G.F) du lot concerné, à compléter, dater et signer ;
- Le mémoire technique du candidat ;
- Le récépissé de visite du site daté et signé ;

ARTICLE 6 – CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES

Les offres seront transmises par lettre recommandée avec demande d'avis de réception postal, ou remises sous pli cacheté contre récépissé :

Avant le :

Mercredi 03 juin 2015, à 12h00

A l'adresse suivante :

DIRECTION DU CREPS PACA
Pont de l'Arc
CS 70445
13 098 AIX-EN-PROVENCE cedex 2
Téléphone : 04.42.93.80.02
Télécopie : 04.42.27.53.28
Email : direction@creps-paca.sports.gouv.fr

L'enveloppe portera les mentions suivantes : « **Proposition pour le marché de réhabilitation et de rénovation des locaux du site d'Aix-en-Provence** » ; « **NE PAS OUVRIR** » et **le cachet de l'entreprise.**

Le pli précité doit contenir respectivement dans une seule enveloppe, les pièces de la candidature et les pièces de l'offre dont le contenu est défini au présent règlement de la consultation.

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus et seront renvoyés à leurs auteurs.

ARTICLE 7 – CHOIX ET CLASSEMENT DES OFFRES

La sélection des candidatures et le jugement des offres sont effectués dans le respect des principes fondamentaux de la Commande Publique.

Les critères intervenant pour la sélection des candidatures sont :

- Garanties et Capacités Techniques : Moyens humains et techniques du candidat + CA des trois dernières années.
- Capacités Professionnelles : Similaires à l'objet du marché.

Le choix et le classement des offres se feront en fonction des critères pondérés suivants :

Critères	Pondération
Critère n°1 : Prix	40%
Critère n°2 : Qualité du matériel et des produits utilisés	20%
Critère n°3 : Valeur technique : → Sous-critère n°1 : L'organisation que l'entreprise entend mettre en œuvre pour la réalisation de l'opération et notamment les moyens	40 % (15)

matériels et humains spécialement affectés au marché.	
→ Sous-critère n°2 : l'adaptabilité et la flexibilité de l'entreprise.	(25)

Les offres sont classées par ordre décroissant des points obtenus sur 20. L'offre classée première est celle qui a obtenu le plus de points.

En cas d'égalité de points, les offres concernées sont classées suivant le critère du prix. L'offre la moins-disante étant la mieux classée.

L'entreprise retenue est celle dont l'offre est classée première.

L'offre la mieux classée sera retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles 46-I et 46-II du CMP. Le délai imparti pour remettre ces documents ne pourra pas être supérieur à 8 jours.

Le pouvoir adjudicateur peut à tout moment mettre fin à la procédure pour des motifs d'intérêt général.

ARTICLE 8 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Il ne sera répondu à aucune question orale. Toute demande de renseignements complémentaires devra être adressée au pouvoir adjudicateur par écrit, au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres.

- Sur le plan administratif : auprès de Mme. Cristelle AUZEAU – Responsable budget, achats, patrimoine.
Tél : 04.42.93.80.05 – Email : cristelle.auzeau@creps-paca.sports.gouv.fr
- Sur le plan technique : auprès de M. Jean-Paul BARRIERE – Chargé de missions travaux.
Tel : 04.42.93.80.06 - 06.23.06.05.42 – Email : jean-paul.barriere@creps-paca.sports.gouv.fr

Les renseignements complémentaires seront envoyés aux candidats au plus tard 3 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres. Afin de respecter le principe d'égalité de traitement, tout renseignement complémentaire obtenu par un candidat sera communiqué à tous les candidats ayant demandé un dossier de consultation.

ARTICLE 10 : VOIE DE RECOURS

Les difficultés et litiges nés au présent marché pourront faire l'objet d'un règlement amiable.

En cas de litige persistant, le tribunal administratif territorialement compétent est le tribunal administratif de Marseille.

Adresse : 22-24 rue Breteuil – 13 006 MARSEILLE

E-Mail : greffe.ta-marseille@juradm.fr

Tel : 04 91 13 48 13 – Fax : 04 91 81 13 87 ou 04 91 81 13 89

URL : <http://marseille.tribunal-administratif>.